

Programmes, projets et activités soumis à évaluation d'incidences applicable dans la Drôme

THEME : URBANISME et PLANIFICATION

| SOUS-THEMES | DESCRIPTION DU PROJET | LOCALISATION (même partielle) | REFERENCE REGLEMENTAIRE |
|--|--|---|-------------------------|
| PLANIFICATION | PLU (sauf s'il est inclus dans un SCOT) | partout | liste nationale |
| CARTE COMMUNALE | lorsqu'elle permet la réalisation d'aménagements relevant du régime d'évaluation d'incidence | partout | liste nationale |
| UTN | création ou extension d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation | partout | liste nationale |
| PERMIS DE CONSTRUIRE et DECLARATION PREALABLE | <p>Les constructions nouvelles, les extensions de bâtiment ou changements de destination, les aménagements, installations et travaux, soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager et situés même partiellement dans un site Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans une commune non dotée d'un document d'urbanisme (RNU), lorsque la réalisation est prévue en dehors des zones déjà urbanisées - dans une commune dotée d'un document d'urbanisme n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, lorsque la réalisation est prévue dans une zone naturelle, agricole ou forestière, ou une zone à urbaniser d'un PLU ou d'un POS, ou en dehors des zones déjà urbanisées dans le cas d'une carte communale - dans une commune dotée d'un document d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, lorsque la réalisation est prévue dans une zone naturelle (N ou ND) ou une zone non constructible d'une carte communale | dans un site Natura 2000 | 1e liste locale |
| MONUMENT HISTORIQUE | La restauration de toitures, la rénovation des combles, l'isolation des monuments historiques soumises à autorisation | dans et à moins de 5 km d'un site à enjeux chauves souris * | 1e liste locale |
| PERMIS DE DEMOLITION | Démolition soumise à permis (pour les POS et PLU qui le prévoient) | dans un site à enjeux chauves souris * | 1e liste locale |

[Liste nationale](#)

[1e liste locale :](#)

[2e liste locale :](#)

article R414-19 du code de l'environnement

arrêté préfectoral 2014-239-0014 du 25 novembre 2014

arrêté préfectoral 2014-239-0013 du 25 novembre 2014

* consulter la liste des sites concernés dans l'arrêté 2014-239-0013